Image not found or type unknown

divorce et éloignement, droit du père

Par **marmoreen**, le **10/03/2012** à **19:01**

Bonjour,
Suite à une perte d'emplois, le 19 septembre 2011, ma femme m'annonça le lendemain, son intention de vouloir divorcer pour toucher les aides de mère isolé.
elle me laissa une semaine pour trouver un nouvelle appartement.
Me retrouvant sans revenu, tous mes démarches se sont retrouvées sans suite, ou refusé.
Le 26 septembre, je me suis retrouvé à la rue.
Ne trouvant personne pour m'héberger, je décide d'utiliser le peu d'argent qui me restait pour acheter un billet d'avion, et revenir sur mon île de naissance (la Réunion).

Après avoir passé 4 mois à la rue, je commence tout juste à avoir une situation financière. J'ai pu trouver un travail et je vie dans un appartement.

J'ai voulu reprendre contacte avec ma (ex)femme, mais je n'y arrive pas.

J'ai fait une demande, pour une aide juridique. L'employé se trouvant dans le tribunal, n'a pu répondre à mes questions...

-Est ce que ma (ex)femme avait le droit de me mettre à la rue?
-Est ce que ma (ex)femme à le droit de garder ma voiture (carte grise et assurance a mon nom)?
-Comment faire un partage de biens équitable?
-Est ce qu'un autre homme à le droit de vivre avec ma (ex)femme et mon fils?
-aujourd'hui j'ai un travail, et un appartement à l'île de la Réunion. Est ce que j'ai une chance d'avoir la garde de mon fils? ou dois je obligatoirement retourner en métropole pour pouvoir le revoir?
-Ai je le droit de vivre avec une autre personne, sans risquer qu'elle se retrouve dans cette affaire de divorce?

cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés